

PV du conseil du 23 novembre 2022

Sont présents : Ulysse Chaintreuil, Nathalie Chouchan, Denis Forest, Frédéric Fruteau de Laclos, Anne-Sophie Jouanneau, Ramine Kamrane, Jordan Messerlé, Laura Moretti, Pierre-Marie Morel, Yumiko Oyhama, Emmanuel Picavet, Pierre-Yves Quiviger.

Procurations :

Marion Gouget pour Ulysse Chaintreuil

Eric Marquer pour Frédéric Fruteau de Laclos,

Géraldine Roux et Oliver Feltham pour Denis Forest

Excusés : Laurent Jaffro, Pierre Wagner.

Denis Forest souhaite tout d'abord la bienvenue à Pierre-Yves Quiviger, directeur de l'UFR 10, qui succède à Philippe Büttgen.

1. Approbation du PV du conseil du 30 juin 2022

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Denis Forest profite de ce point pour informer le conseil au sujet des contrats doctoraux : les six lauréats du concours de 2022 ont accepté leur contrat, les disponibilités des lauréats agrégés ont été obtenues, et un septième contrat doctoral a été attribué suite aux arbitrages de l'établissement.

2. Reconduction de l'aide à la soutenance de 200 euros.

La reconduction de cette aide est votée à l'unanimité.

5. Le bilan budgétaire de l'Ed pour 2022 est présenté par Yumiko Ohyama. Au vu des marges existantes, celle-ci propose que l'aide annuelle aux missions soit portée de 700 à 800 euros par doctorant(e) à partir de 2023.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

6. Les projets scientifiques des doctorants sont examinés.

Sur les huit manifestations envisagées, sept sont retenues pour un financement par le conseil.

Il est par ailleurs convenu que le site de l'Ed permettra aux doctorants souhaitant organiser une manifestation scientifique de télécharger un modèle de devis, avec des plafonds pour les frais de bouche (rubrique « appels à projets »).

Yumiko Ohyama quitte la séance.

3. Durée du mandat du directeur de l'école doctorale et date du renouvellement du conseil

Denis Forest commence par rappeler que la durée usuelle du mandat de directeur de l'Ed de philosophie est de quatre ans. Si on suivait cet usage, une élection devrait donc avoir lieu fin 2022. Cependant, la durée du mandat telle est précisée en ces termes dans l'arrêté de 2016 : « il est nommé pour la durée de l'accréditation » (article 6). Dans le contexte d'une évaluation différée de l'Ed par l'HCERES, cela conduit à porter la durée du mandat à 5 ans et à organiser une élection du directeur en novembre 2023 avec une entrée en fonction au 1^{er} janvier 2024 pour la durée de l'accréditation suivante.

Pour l'élection des membres du conseil (membres internes, puis membres externes) il semble opportun qu'elle précède à l'automne l'élection du nouveau directeur.

Le calendrier proposé est approuvé à l'unanimité.

4. Modifications de l'arrêté sur le doctorat en 2022

Denis Forest informe les membres du conseil sur le serment du docteur.

La discussion s'oriente vers l'évolution des comités de suivi. Ceux-ci devront être organisés dès 2023 pour les doctorants de première année inscrits en 2022. Des membres externes à l'équipe de rattachement du doctorant, ou à l'établissement, peuvent faire partie de ces comités. L'organisation de ceux-ci demeure du ressort des équipes de recherche de l'ED.

7. Questions diverses.

Denis Forest fait un point sur le Portfolio du doctorant, que les doctorants seront invités à mettre à jour pendant leur scolarité.